

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 11 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 11 décembre 2019 à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Alain Gagnon	Authier-Nord
		Marcel Bouchard	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval
	MM.	Jacques Ricard	Duparquet
		Rémi Jean	Dupuy
		Henri Bourque	Gallichan
		Jean-Guy Boulet	La Reine
		Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur
		Léo Plourde	Roquemaure
		David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
		Florent Bédard	Ste-Hélène
		Lucien Côté	Taschereau
		Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost	
Absent :	M.	Marcel Cloutier	Authier
	Mme	Diane Provost	St-Lambert

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 45.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2019;
- 4- Ratification des procès-verbaux des 6 et 20 novembre 2019;
- 5- Affaires en découlant;

- 6- Rapports et comptes rendus;
- 7- Correspondance;
- 8- Développement;
- 9- Incendie;
- 10- Gestion des territoires non organisés :  
Prévisions budgétaires 2020.
- 11- Résolutions diverses;
- 12- Avis de motion, projet et adoption de règlement;
- 13- Parole au public;
- 14- Levée et fermeture de la séance.

19-157                   Proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### **ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

19-158                   Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2019.

#### **Ratification des procès-verbaux du comité administratif**

19-159                   Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 6 et 20 novembre 2019.

#### **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### **RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

##### **Milieus humides et hydriques**

Une rencontre avec le cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'est tenue le 4 décembre dernier. Un projet de loi devrait être déposé en janvier afin de modifier l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## **Assemblée des MRC**

Les 4 et 5 décembre dernier se tenait l'Assemblée des MRC, à Québec. Lors de cette rencontre, plusieurs dossiers prioritaires ont été abordés. Des rencontres ont eu lieu avec certains ministres, dont monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et monsieur François Bonnardel, ministre des Transports.

## **Projet de loi 37**

Le projet de loi 37, *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*, préoccupe les organismes de développement d'Abitibi-Ouest. (Voir résolutions diverses)

## **CORRESPONDANCE**

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** – Tournée régionale de la ministre le 17 décembre prochain, afin d'en apprendre davantage sur les enjeux et les besoins propres à notre région.

## **DÉVELOPPEMENT**

### **Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Projets AO 2019-001 à AO 2019-006**

19-160

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité d'analyse FQIS, pour les projets AO 2019-001 à AO 2019-006, présentés dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

La prochaine date de dépôt de projet est fixée au 28 février 2020.

## **INCENDIE**

### **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Révision**

Une séance d'information est prévue en janvier, avec un conseiller en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec. Les maires, directeurs généraux et directeurs de Services en sécurité incendie (SSI) de chacune des municipalités seront invités.

## GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Les conseillers de comté prennent connaissance des prévisions budgétaires 2020 des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet.

	TNO Rivière-Ojima		TNO Lac- Duparquet	TOTAL
	Languedoc	St-Eugène de Chazel		
<b>Revenus</b>	562 800 \$	309 900 \$	1 400 \$	<b>874 100 \$</b>
<b>Dépenses</b>	562 800 \$	309 900 \$	1 400 \$	<b>874 100 \$</b>
<b>Affectation de surplus</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

### Prévisions budgétaires 2020

**ATTENDU QUE** les revenus non fonciers s'élèvent à 853 200 \$;

**ATTENDU QUE** le montant de l'évaluation imposable est de 2 297 600 \$ devant servir à l'établissement des revenus fonciers;

**ATTENDU QUE** la différence entre les revenus et les dépenses représentant un montant de 20 900 \$, dont 10 300 \$ pour la cueillette des matières résiduelles et que, par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever les taxes de répartition;

19-161 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **QUE** les prévisions budgétaires 2020 soient acceptées pour les territoires non organisés Rivière-Ojima et Lac-Duparquet;
- **QU'**une taxe de répartition de 0,46 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dudit territoire.

### Cueillette des ordures

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'imposer une taxe pour recouvrer la somme de 10 300 \$ affectée aux matières résiduelles;

19-162 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **QU'**une taxe de répartition soit imposée et répartie au prorata des utilisateurs du service de cueillette selon le mode suivant :
  - qu'une taxe de répartition de 240 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc et St-Eugène de Chazel, pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 » ou « 1211 » ou « 8180 » (et

comprenant un logement) et desservi par le service de cueillette;

- qu'une taxe de répartition de 120 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1000 », ou « 1211 » ou « 8180 » (et comprenant un logement) et n'ayant pas le service de cueillette à la porte de la résidence;
- qu'une taxe de répartition de 120 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de St-Eugène de Chazel pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 » ;
- qu'une taxe de répartition de 70 \$ soit imposée aux utilisateurs du service de cueillette des matières résiduelles de Languedoc pour chaque logement faisant partie d'une unité d'évaluation dont le code d'utilisation est « 1100 ».

**Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) – Programmation de travaux**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

19-163

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2020

Le calendrier concernant les séances du conseil d'administration pour l'année 2020 est remis à chacun des conseillers de comté.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

19-164

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu :

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest pour 2020, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 19 h 30 :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2020</b>	
<b>MOIS</b>	<b>JOURS ET LIEUX (19 h 30)</b>
Janvier	29 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Février	19 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Mars	18 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Avril	15 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Mai	20 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)

Juin	17 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Juillet	Sur convocation
Août	Sur convocation
Septembre	16 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Octobre	28 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Novembre	25 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Décembre	16 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)

- **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général.

### **Centre de valorisation des matières résiduelles – Achat d'un terrain**

19-165

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** à l'achat d'une partie du lot numéro 6 126 114, cadastre du Québec, au coût de 0,20 \$ le pied carré;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet;
- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, toute documentation pertinente à l'achat du terrain.

Le tout plus amplement décrit dans un plan ci-annexé.

### **Fermeture du restaurant – Aire de service Le Domaine**

**ATTENDU** la résolution 339-11-19 de la MRC de la Vallée-de-l'Or;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest reprend tous et chacun des ATTENDUS;

19-166

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-l'Or concernant leur demande de rencontre avec les représentants de la SÉPAQ et du MTQ dans les meilleurs délais afin d'identifier des solutions.

La résolution 339-11-19 de la MRC de la Vallée-de-l'Or fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

### **L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Renouvellement du partenariat 2019-2024**

19-167

Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **DE RECONDUIRE** l'Entente de partenariat relative aux activités de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, pour les années 2019 à 2024;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet;
- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer le protocole d'entente à intervenir.

**Projet de loi 37 : Loi visant à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec**

**ATTENDU QUE** le projet de loi 37 « *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* » confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et services pour lesquels le recours au Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec devient obligatoire;

**ATTENDU QUE** ce projet de loi confère un pouvoir semblable au ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard des organismes qui relèvent de leurs responsabilités;

**ATTENDU QU'** une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région et sur le territoire de notre MRC;

**ATTENDU QUE** la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* permet d'adapter le cadre de gestion de l'Administration<sup>1</sup> et de convier les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** l'occupation du territoire n'est pas qu'une notion abstraite, mais que celle-ci s'incarne dans les propositions législatives du gouvernement;

**ATTENDU QUE** les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant de 9 milliards de dollars par année (approximativement l'équivalent de 2,15 % du PIB nominal du Québec);

**ATTENDU QUE** les achats du gouvernement du Québec constituent en soi un segment important de l'économie ainsi qu'un levier de développement économique local et régional;

**ATTENDU QUE** l'orientation du projet de loi 37 réduira l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable qui est incompatible avec le développement économique local et régional;

19-168

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à monsieur Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et

<sup>1</sup> Article 4 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*



président du Conseil du trésor, le maintien des systèmes d'acquisition actuels et de le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet de loi sur les partenaires économiques de notre région.

### **Ressources humaines – Mandat d'embauche**

19-169

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu de mandater le comité administratif, pour l'embauche du directeur du service développement.

### **Système d'information géographique – Offres de service (2017-3670-1 et 2)**

19-170

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** les offres de service de Groupe de géomatique Azimut inc. concernant l'achat de logiciels (licences) pour la création et la structuration de matrices graphiques modernisées, le tout tel qu'apparaissant aux offres de service déposées;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

### **Système d'information géographique – Offres de service (2017-3670-3 et 4)**

19-171

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'accepter les offres de service de Groupe de géomatique Azimut inc. pour l'installation, la formation, le traitement et la conversion des données ainsi que l'entretien des licences menant à la création des matrices graphiques modernisées, le tout tel qu'apparaissant aux offres de service déposées.

### **AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

19-172

Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 29 janvier 2020

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*